

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_197

**Objet : Convention de crédit de trésorerie de 5 000 000 € avec ARKEA Banque
Entreprises et Institutionnels**

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La convention de crédit de trésorerie conclue avec ARKEA Banque Entreprises et
Institutionnels arrive à expiration le 30 juillet 2017.

Ce type de financement à court terme s'avérant indispensable dans le cadre d'une gestion
efficace de la trésorerie, une consultation auprès de diverses banques a été lancée le 18
mai dernier en vue de son renouvellement.

Il ressort de cet appel à concurrence que la proposition la plus intéressante émane
d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels (filiale du Crédit Mutuel Arkéa).

Le Conseil Municipal décide :

- de souscrire auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels une ligne de crédit de
trésorerie aux conditions suivantes :
- **Montant de l'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie : 5 000 000 €**
- **Durée de la convention : 1 an**

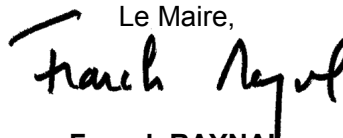
- **Index** : EURIBOR 3 mois moyenné (TI3M) « flooré » à 0 %
- **Marge sur index** : 0,38 %
- **Nombre de tirages autorisés** : illimité (dans la limite du montant du crédit restant disponible et de la date d'expiration de la convention)
- **Montant minimum des tirages** : 10 000 €
- **Durée des tirages** : au gré de l'emprunteur
- **Base de décompte des intérêts** : 360 jours
- **Modalités de décompte des intérêts** : ils sont calculés à partir du jour du tirage (J) jusqu'au jour précédent celui du remboursement sur le compte de la banque (J-1)
- **Rythme de facturation des intérêts** : trimestriel et sans capitalisation
- **Délai du préavis pour tirage** : avant 10 h 00 de J pour une mise à disposition des fonds le jour même
- **Modalités de versement des fonds** : par virement
- **Délai du préavis pour remboursement** : avant 11 h 30 de J
- **Modalités de remboursement des fonds** : par virement
- **Commission d'engagement** : 3 500 € (0,07 % du montant de la ligne)

- de signer la convention afférente ainsi que tous les actes liés à cet engagement et de procéder, le cas échéant, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, selon les modalités prévues par ladite convention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_198

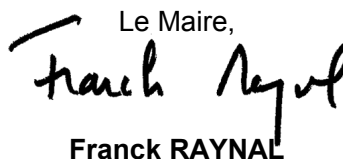
Objet : Exercice 2017 - Répartition n°3 des crédits de subventions

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	248 609,11
<i>code fonctionnel 025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)</i>	12 134,60
Société Protectrice des Animaux	12 134,60
<i>code fonctionnel 212 : Ecoles primaires</i>	204 798,00
Association de gestion de l'établissement Jeanne d'Arc – Assomption	204 798,00
<i>code fonctionnel 23 : Enseignement supérieur</i>	1 560,00
Université de Bordeaux Montaigne pour colloque international Ville et Vin	500,00
Street Def Record pour projet « Poètes du Campus »	1 060,00
<i>code fonctionnel 311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	460,00
Croqu'Notes Magonty	230,00
Comité des quartiers du Monteil pour chorale « les cigales »	230,00
<i>code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportives</i>	17 000,00
<u>Subventions pour le fonctionnement des clubs :</u>	
ASCPA	5 000,00
<u>Manifestations particulières et sport de haut niveau :</u>	
USSAP pour Base-Ball et Boxe	400,00
ASCPA pour Natation	200,00
SPUC pour Bowling	400,00
SPUC pour Handball (Challenge Roger Vincent)	6 000,00
Les Kangourous de Pessac	3 200,00
Fête le Mur Gironde pour Olympiades	800,00
<u>Subventions pour la formation d'animateurs :</u>	
ASCPA	120,00
CSGTP	250,00
SACSO	630,00
<i>code fonctionnel 903 : Emploi formation</i>	12 656,51
Envie Gironde (subvention exceptionnelle)	12 656,51
TOTAL	248 609,11

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_199

Objet : Exercice 2017 - Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le 16 mai 2017, Monsieur le Trésorier Principal a transmis un état des produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2012 à 2016 et qui se décompose comme suit :

- **budget principal** : créances éteintes : 1 763,39 €
- **budget annexe du service des transports** : créances éteintes : 50,25 € (soit H.T. : 46,96 € et T.V.A. : 3,29 €).

Les créances éteintes résultent d'ordonnances prononcées par le Tribunal d'Instance de Bordeaux donnant force exécutoire aux demandes d'effacement de dettes formulées par la Commission de surendettement de la Banque de France. A la différence des créances admises en non valeur, l'irrecouvrabilité des créances éteintes s'impose à la collectivité et au comptable. Il s'agit, dès lors, de charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le

SLO

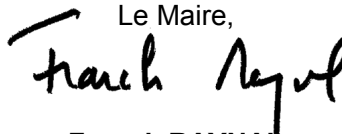
ID : 633-243303183-20170712-DEL2017_199-DE

- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 1 763,39 € pour le budget principal et à 50,25 € pour le budget annexe du service des transports.
- dit que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2017, de deux mandats imputés à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal et du budget annexe du service des transports.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_200

Objet : Accord-cadre pour la fourniture de gaz sur divers sites de la Ville de Pessac

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouverte selon les dispositions de l'article 25-I-1° et les articles 67, 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics, le 18 mai 2017.

Il s'agit d'un accord-cadre portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel sur divers sites de la Ville.

Cet accord-cadre avec maximum sera passé avec 3 titulaires maximum en application de l'article 78 du décret précité.

Le seuil maximum a été fixé 160 000 € H.T pour une période initiale de 2 ans et reconduction de 2 ans pour un montant identique.

Il a pour objet la mise en concurrence par marché subséquent pour une période initiale du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2019 avec reconduction de 2 ans sans que le délai n'excède le 31 octobre 2021.

Les prix seront réglés sur la base du bordereau de prix unitaire du marché subséquent.

La Commission d'appel d'offres lors de la séance du 6 juillet 2017 a procédé au jugement et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifiés relatifs aux marchés publics,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 juillet 2017,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec maximum de 160 000 € HT pour la période initiale de 2 ans, reconductible 2 ans pour un montant identique, portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel sur divers sites de la Ville de Pessac à compter du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2019 sans que le délai n'excède le 31 octobre 2021 avec les sociétés ci-après :

1 : SAS GAZ DE BORDEAUX – 6 place Ravezies – 33075 Bordeaux cedex

2 : TOTAL ENERGIE GAZ – 2 place Jean Millet – La Défense 6 – 92400 Courbevoie

- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 011, article 60613, code fonctionnel 0207.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_201

Objet : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Tentative de fraude sur l'exécution du marché de travaux - Décision modificative n°1

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le marché public de travaux du complexe sportif de Bellegrave a été attribué par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016 au groupement conjoint d'entreprise BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST mandataire et les membres du groupement CULAS SUD-OUEST et BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES. Le montant total du marché est de 10 368 596,66 € hors taxes.

Ce marché a été notifié au titulaire le 10 août 2016.

Le 24 avril 2017, la Commune a été informée par la Trésorerie de Pessac d'une tentative de fraude. Cette tentative de fraude porte sur le paiement des situations 4 pour 369 545,70 € (mandat n°1749 payé le 7 avril 2017) et 5 pour 697 850,17 € (mandat n° 1755 payé le 7 avril 2017).

Ces deux virements ont été réalisés sur un compte bancaire au Pays Bas qui n'est pas celui de l'entreprise titulaire du marché. L'origine de la fraude est une demande de modification de coordonnées bancaires de BOUYGUES. La Commune a porté plainte le 3 mai 2017.

Aussi, le Trésorier de Pessac et la Banque de France ont opéré une demande de rapatriement des fonds.

La DRFIP nous a informé que les sommes ont été mises sous séquestre par la justice néerlandaise.

Malgré les demandes d'informations de la DRFIP et de la Banque de France auprès des autorités néerlandaises, nous n'avons pas connaissance de la date de rapatriement des fonds sur le compte de la Trésorerie de Pessac.

Le Trésorier Principal de Pessac et la DRFIP ont proposé une procédure permettant d'assurer le paiement des sommes dues à BOUYGUES :

- mandatement de la somme due sur un compte 678 « Charges exceptionnelles »
- encaissement des sommes versées par les autorités judiciaires néerlandaises sur un compte de recette 778 « Produits exceptionnels ».

Il faut donc voter une décision modificative n°1 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
678/020	1 067 395,87	778/020	1 067 395,87

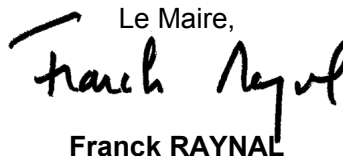
Le Conseil Municipal décide :

Vu la procédure proposée le 26 juin 2017 par le trésorier principal de Pessac et la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine permettant et autorisant le paiement des sommes dues au titulaire du marché alors même que la ville de Pessac s'est acquittée du paiement des situations n°4 et 5 du marché,

- d'approuver la décision modificative n°1 figurant dans le rapport ci-dessus,
- de ne pas payer les intérêts moratoires au vu du cas de force majeure,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_202

Objet : Ecoquartier du Lartigon - Dénomination de la place Paulette Merval

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac tient à rendre hommage aux Pessacais qui se sont illustrés par le passé dans des domaines variés, qu'ils soient sportifs, culturels ou autres. Elle a, à ce titre, honoré récemment en dénommant une placette à son nom, Marcel Merkès, chanteur d'opérette bordelais de naissance et décédé à Pessac en 2007.

Il a semblé légitime, dans un souci de parité, de faire de même pour Paulette Merval, chanteuse d'opérette et violoniste des années 1950 à 1970 qui partagea l'affiche avec Marcel Merkès, son mari. Ce couple emblématique et indissociable sur scène comme à la ville à cette époque, méritait une reconnaissance commune.

Il est donc proposé, en accord avec le syndicat de quartier, de baptiser la parcelle servant aujourd'hui de parking située à l'angle de l'avenue Montesquieu et de la ligne du tramway et jouxtant la maison de quartier de Sardine, "Place Paulette Merval".

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

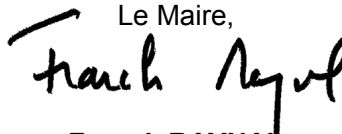
Considérant l'avis favorable du syndicat de quartier,

- de dénommer la place située à l'angle de l'avenue Montesquieu et de la ligne du tramway : Place Paulette Merval

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_203

Objet : CODEV action n°77 - Démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac - Demande de subvention à Bordeaux Métropole

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac souhaite poser les bases d'un nouveau cadre de développement durable, l'Agenda des Solutions Durables, feuille de route stratégique Pessac 2030 qui se conclura par la mise en place d'un plan d'actions concret pour 2020 s'appuyant largement sur les habitants et les partenaires, permettant de créer les conditions nécessaires aux partenariats et donnant une plus grande lisibilité aux actions engagées par la Ville et ses partenaires.

L'engagement de la Ville de Pessac dans l'Agenda des Solutions Durables s'est déjà traduit, par un travail d'actualisation du diagnostic territorial de développement durable et par la définition d'un cadre stratégique et d'identification d'enjeux prioritaires dans lesquels la Ville souhaite s'engager à moyen et long terme.

De plus, la Ville mène tout au long de l'année 2017, plusieurs actions de concertation auprès des habitants et des partenaires sur l'Agenda des Solutions Durables avec l'aide d'un prestataire dédié à cet accompagnement.

Bordeaux Métropole, dans le cadre du contrat de co-développement (CODEV) 2015/2017, a prévu d'apporter son soutien financier pour l'animation de projets communaux liés au développement durable. Dans ce cadre-là et au titre des actions de concertation entreprises, la Ville de Pessac souhaite, pour l'année 2017, déposer un dossier de demande d'aide financière, sous la forme de subvention, pouvant se porter à un montant maximal de 10 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

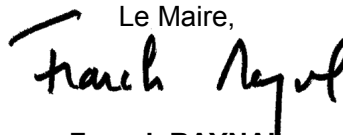
Considérant la décision n°DEC2017_067 relative à l'accompagnement de la démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

ANNEXE**Accompagnement technique dans le cadre de la démarche de concertation de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac****PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL****Dépenses prévisionnelles**

Accompagnement technique par prestataire (HT)	10 800,00
TVA	2 160,00

Total en € T.T.C. 12 960,00**Recettes prévisionnelles**

Bordeaux Métropole	8 640,00
Ville de Pessac	4 320,00

Total en € T.T.C. 12 960,00

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_204

Objet : CODEV action n°56 - Nature en Ville et Patrimoine Arboré - Programme 2017/2020 - Demande de subvention à Bordeaux Métropole

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

A travers sa politique de gestion durable des espaces publics et de son engagement à développer son patrimoine arboré urbain et forestier depuis 2014, la Ville de Pessac dans son programme d'actions souhaite garantir le maintien de la forêt périurbaine et la valorisation de la nature en ville.

C'est pourquoi, une programmation de plantations et d'actions associées de préservation du patrimoine arboré a été élaborée.

Ce programme prévoit notamment la plantation de 400 arbres minimum par an, ainsi que leur entretien sur une période de trois ans, portant ces actions jusqu'en 2020.

Ces mesures s'inscrivent également dans le projet de territoire de Pessac qui depuis 2014 est annexé au PLU 3.1, ainsi que par la signature en 2016 de la Charte Européenne de l'arbre d'agrément. Ce document phare réaffirme le rôle essentiel de l'arbre dans l'équilibre écologique des lieux de vie commun à tous et la nécessité de transmettre ce patrimoine vivant aux générations futures.

D'autres actions, comme la manifestation «La Fête de l'arbre», avec notamment la distribution d'arbres fruitiers aux parents ayant eu un enfant dans l'année : «1 jour,1 arbre», l'amplification du classement d'arbres remarquables en domaine public et privé, viennent renforcer et harmoniser ce dispositif ambitieux.

Une première phase en 2014/2016 a vu la distribution de 350 arbres fruitiers aux nouveaux parents Pessacais (2015), puis 400 arbres en 2016.

Il a également été procédé à la plantation de plus de 900 arbres, ainsi que leur entretien (arrosage, fertilisation, taille de formation et désherbage alternatif) qui se poursuit sur 3 années suivant la mise en terre des plants.

Une nouvelle phase opérationnelle de plantation sur le territoire est programmée en 2017/2018.

C'est pourquoi, ce programme de gestion répondant aux critères de développement durable, Bordeaux Métropole est susceptible d'apporter son soutien financier à cette opération.

Cette action figure au contrat de codéveloppement 2015/2017 liant la Ville de Pessac à Bordeaux Métropole (action N°56).

Le coût de l'opération s'élève à environ 70 000 €, financés à 50 % sur le budget de la Ville et 50 % par Bordeaux Métropole. La subvention versée par Bordeaux Métropole à la Ville, s'élève donc à 35 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_205

Objet : CODEV action n°55 - Bois des Sources du Peugue (2ème phase) - Mise en oeuvre opérationnelle du plan de gestion 2015/2017 - Demande de subvention et approbation du plan de financement prévisionnel

Monsieur Laurent DESPLAT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de Gestion durable des espaces, la Ville de Pessac privilégie la préservation de la biodiversité et le développement de la nature en ville.

Dans cet objectif, la commune a décidé de poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion au Bois des Sources du Peugue, espace naturel majeur de la commune dont l'aménagement s'inscrit dans la coulée verte du Peugue.

Ainsi, le Bois des Sources du Peugue, forêt communale a fait l'objet en partie d'un classement en Espace Naturel Sensible.

Le plan de gestion, validé par le Comité de gestion en 2010 pour une durée de 10 ans, répond à trois objectifs opérationnels d'importance :

- Développer la biodiversité,
- Préserver les zones humides,
- Conforter l'intérêt pédagogique du site.

Ce qui a déjà été réalisé :

- La conception d'un sentier d'interprétation (première phase) et la création de zones de quiétude et d'observation de la faune,
- Le reboisement en feuillus d'anciennes pinèdes incendiées.

Une nouvelle phase opérationnelle est programmée en 2017/2018. Elle consiste principalement dans l'extension du sentier d'interprétation et la mise en place de 9 points d'interprétation (conception, fabrication et pose).

Le coût de l'opération s'élève à environ 20 000 €, financés à 50% sur le budget de la Ville et 50 % par Bordeaux Métropole.

Cette action figure au contrat de codéveloppement 2015/2017 liant la Ville de Pessac à Bordeaux Métropole (action N°55).

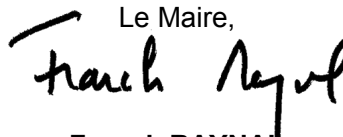
La subvention versée par Bordeaux Métropole à la Ville, s'élève donc à 10 000 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_206

**Objet : Contrat de co-développement 2015/2017 - Adaptation des contrats - Décision
- Autorisation**

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les contrats de co-développement 2015/2017 traduisent les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les projets de territoire communaux et métropolitains tant dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie, des déplacements, du développement durable et des actions culturelles.

L'action n°63 d'accompagnement de l'Artothèque à la commande artistique Tram et Garonne ne prévoyait le soutien financier de la Métropole que pour les années 2015 et 2016. L'action se prolongeant en 2017, il a été demandé à la Métropole de prolonger ce soutien financier.

L'article 6 des contrats prévoit la possibilité de faire des adaptations des contrats selon le principe de substitution d'actions, avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeux.

Ces demandes ont fait l'objet d'une instruction favorable des services concernés et de la mission contractualisation de la Métropole.

En conséquence, considérant que la démarche de contractualisation engagée entre Bordeaux Métropole et la commune au travers des contrats de co-développement doit se poursuivre, il est proposé de modifier les annexes 1 et 2 du contrat : tableau synthétique des fiches actions et fiches actions modifiées ou nouvelles.

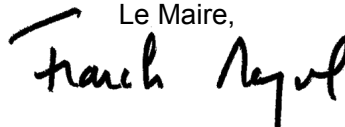
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision du Conseil Métropolitain du 16 juin 2017,

- de valider les adaptations au contrat de co-développement 2015/2017 annexées à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec Bordeaux Métropole.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_207

Objet : Contrat de co-développement de Pessac 2015/2017 - Avenant Politique de la Ville

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les contrats de co-développement ont été adoptés par une délibération de Bordeaux Métropole du 26 juin 2015.

Les actions relevant de la nouvelle compétence Politique de la Ville de Bordeaux Métropole et pouvant bénéficier de financements dans le cadre de son règlement d'intervention Politique de la Ville actualisé n'ont pas pu être prises en compte dans les contrats.

Il s'agit par avenant de compléter les Contrats de co-développement 2015/2017 en intégrant les orientations du Contrat de Ville métropolitain et les évolutions du règlement d'intervention de la Politique de la Ville qui en découlent pour l'année 2017.

Au sein du Contrat de co-développement 2015/2017 de Pessac, la Ville de Pessac envisage d'ajouter deux projets au titre de la Politique de la Ville.

1 - Une étude urbaine sur le secteur de Saige

Cette étude porte sur le quartier prioritaire de Saige et a pour objet la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration de 3 scénarios de renouvellement urbain et l'élaboration d'un plan guide et d'un programme d'actions (sur le scénario retenu).

Le montant total de l'étude est de 185 905 € HT.

La participation de la Métropole s'élève à 46 500 €, soit 25 % du coût de l'étude.

2 - La restructuration et l'extension du complexe sportif de Saige (COSEC)

Le projet répond aux besoins de conforter l'équipement existant et de renforcer son rôle de lien social et d'attractivité du quartier. Il consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à l'étendre avec la construction d'une surface supplémentaire de 300 m² permettant la construction notamment de vestiaires.

Le coût global du projet est de 1 877 993 € HT.

La participation de la Métropole s'élève à 375 600 €, soit 20 % du coût global.

Le Conseil métropolitain du 27 janvier 2017 a adopté les avenants Politique de la Ville aux contrats de co-développement des communes concernées, dont la commune de Pessac.

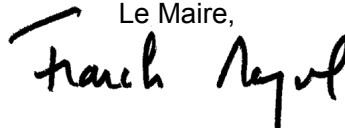
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ajout des projets « d'étude urbaine sur le secteur de Saige » et de « restructuration et d'extension du complexe sportif de Saige (COSEC) » au Contrat de co-développement de Pessac 2015-2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant Politique de la Ville au Contrat de co-développement de Pessac 2015/2017.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_208

Objet : Centre ville – Avenant à la convention d'objectifs pour la réalisation d'une opération d'habitat participatif

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Afin de diversifier l'offre de logements sur son territoire et de favoriser le parcours résidentiel des ménages les plus modestes, la Ville de Pessac a conventionné avec l'UES SOLIHA pour réaliser une opération d'habitat participatif dans le centre-ville de Pessac.

Cette opération a pour objectifs de favoriser :

- la mixité sociale, en favorisant la primo accession sociale
- la démarche participative, basée sur la conception par les habitants de leurs lieux de vie.
- la solidarité et la démarche collective, autour d'un projet commun.

En conséquence, la Ville de Pessac s'est engagée à verser à l'UES une contribution financière d'un montant de 16 000 à 28 000 euros maximum pour 4 à 7 logements. Ce montant correspond à la participation de la Ville de 4 000 euros par logement dans le cadre de l'accession sociale à la propriété.

Suite à une première réunion publique en janvier 2016, un groupe de cinq ménages candidats s'est progressivement constitué. Des ateliers réguliers ont permis de définir le projet, selon ces différentes composantes, usages et conception des lieux de vie privatif et des locaux communs, conception architecturale, forme juridique, etc.

Le cadre juridique choisi sera celui de la copropriété. Ainsi, la convention liant la ville et SOLIHA doit être adaptée. En effet, celle-ci était rédigée de telle manière qu'elle permettait uniquement le développement d'une forme coopérative. Il est donc proposé un avenant à la convention reprenant les conditions de la convention initiale adaptée à la forme juridique de la copropriété. Celle-ci permettra une accession à la propriété dans des conditions sécurisées et à coûts maîtrisés.

Le Conseil Municipal décide :

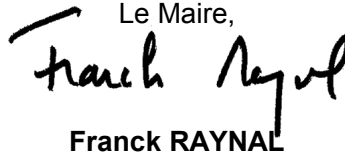
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention avec l'UES SOLIHA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_209

Objet : Avenue Léon Blum - Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction et l'aménagement du complexe sportif de Bellegrave, des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sont nécessaires.

Il s'agit de la pose de câbles électriques souterrains et de coffrets réseaux sur la parcelle cadastrée section BE n°352.

Il y a donc lieu de consentir à ENEDIS une convention de servitude à titre gratuit afin de permettre ces travaux. Cette convention fera ensuite l'objet d'une régularisation en la forme authentique aux frais d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle citée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

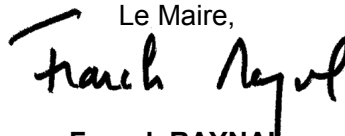
Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20170712-DEL2017_209-DE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_210

Objet : Délaiés du Golf de Pessac - Modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique et cession des emprises aux riverains

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les terrains situés en limite du lotissement les « Domaniales du Golf », bordés par des fossés ne peuvent pas être correctement entretenus par la société Golf Blue Green Pessac, gestionnaire du golf.

Ces terrains constituant des délaissés situés en zones Ne et Nu au Plan Local d'Urbanisme, les riverains souhaitent les acquérir au droit de leur propriété et en assurer l'entretien.

La cession de ces délaissés ne conférant pas de droit à construire aux différents acquéreurs, elle est consentie moyennant le prix de 2,50 € le m².

En accord avec la société gestionnaire du golf, il convient de réduire d'environ 20 280 m² l'assiette foncière du bail emphytéotique par avenant sans modification de loyer et de céder aux riverains concernés les parcelles listées en annexe 1.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 6 octobre 2016.

Ces délaissés sont estimés à 2,50 €/m².

Le Conseil Municipal décide :

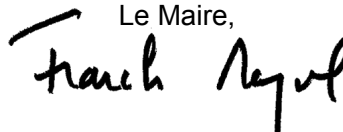
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 6 octobre 2016,

- d'approuver la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique ;
- d'approuver la cession de délaissés du golf aux propriétaires des parcelles concernés ou toute autres personnes physiques ou morales qui pourraient être substituées aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_211

Objet : Renouvellement du bail commercial de M. et Mme DANGLARD

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le bail commercial conclu avec M. et Mme DANGLARD, concernant les locaux situés 10 ter avenue Jean Jaurès, arrive à échéance le 31 juillet 2017. Il y a donc lieu de le renouveler.

Cette occupation est consentie pour une durée de 9 ans.

Le montant annuel du loyer de la dernière révision triennale s'élève à 6 139,01 €. Le montant du loyer à compter du 1^{er} août 2017 sera indexé sur la base de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE. L'indice de référence utilisé sera celui du 1^{er} trimestre 2017 publié prochainement et l'indice de base celui de la dernière révision triennale à savoir le 1^{er} trimestre 2014.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le

SLO

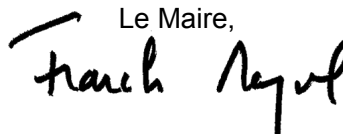
ID : 033-213203183-20170712-DEJ.2017_211-DE

- d'approuver le renouvellement du bail commercial avec M. et Mme DANGLARD aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_212

Objet : Installation de la fibre optique à la Pépinière d'entreprises - Convention avec ORANGE

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Pépinière d'entreprises accueille des porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovants en leur mettant à disposition des locaux et services communs. Il est apparu opportun de pouvoir mettre à disposition la fibre optique dans le bâtiment afin que les locataires aient accès à des outils performants.

Le déploiement de la fibre sur le bâtiment de la Pépinière d'entreprises nécessite la signature d'une convention entre la Ville de Pessac et ORANGE.

Cette convention porte sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique.

La durée de la convention sera d'une durée de 25 ans à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe entre la Ville de Pessac et

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le

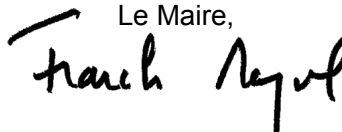
SLOW

ID : 033-213303183-20170712-DEL2017_212-DE

ORANGE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_213

Objet : Restaurants administratifs - Seuil de tarification des repas

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les agents de la Ville et des autres administrations accueillis dans les restaurants administratifs de la Commune bénéficient d'une modulation tarifaire, établie par référence à leur indice majoré de rémunération.

L'indice majoré pivot pris en compte jusqu'à ce jour était de 466.

Cette formule est issue du dispositif s'appliquant aux agents des administrations d'État, que la Ville a obligation d'adopter dans ses restaurants pour les fonctionnaires concernés.

Elle avait été étendue de longue date, par souci de cohérence, aux agents de la Ville et de Bordeaux Métropole.

Le dispositif d'État vient d'évoluer, et se présente désormais comme suit, concernant l'indice majoré pris en compte :

- 1^{er} avril 2017 : indice 474
- 1^{er} janvier 2018 : indice 477
- 1^{er} janvier 2019 : indice 480

Il est proposé, en conséquence, d'appliquer à l'ensemble des agents publics usagers de la Ville, Bordeaux Métropole et agents de l'État, (pour lesquels ces dispositions ont un caractère obligatoire), les nouveaux indices de référence pour la tarification des repas.

Le Conseil Municipal décide :

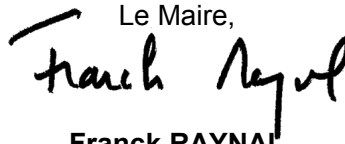
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les nouveaux indices majorés de référence comme suit :
 - 1^{er} avril 2017 : indice 474
 - 1^{er} janvier 2018 : indice 477
 - 1^{er} janvier 2019 : indice 480
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions conclues avec les administrations concernées.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_214

**Objet : Restaurants administratifs - Avenant n°1 à la convention de restauration
méridienne avec Bordeaux Métropole**

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les agents de Bordeaux Métropole en poste sur la Commune de Pessac peuvent être accueillis dans les restaurants administratifs de la Ville, selon un dispositif conventionnel remis à jour en 2015.

Le dispositif en vigueur garantissait, pour ces agents, une capacité d'accueil de 20 couverts journaliers sur le restaurant Roger Cohé, en centre-ville et de 70 couverts sur le restaurant de la Cuisine Centrale, en zone industrielle.

Dans le cadre d'une réorganisation de son service de restauration administrative, la Ville a décidé la fermeture définitive du restaurant de la Cuisine Centrale.

Il est rappelé que Bordeaux Métropole dispose d'une convention avec le restaurant d'entreprise de la société Orange, situé à proximité immédiate de la Cuisine Centrale de Pessac, et apte à accueillir les agents concernés.

En conséquence, compte tenu de la fermeture du restaurant de la Cuisine Centrale et des nécessités de redéploiement des activités sur le restaurant du centre-ville, et en cohérence

avec les fréquentations observées, il est proposé de revoir les capacités d'accueil dévolues aux agents de Bordeaux Métropole comme suit :

- 15 couverts journaliers sur le site Roger Cohé

Cette disposition fait l'objet de l'avenant n°1 à la convention de restauration méridienne, intégrant par ailleurs l'évolution de l'indice majoré de référence pour la tarification des repas.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

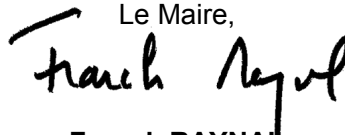
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de restauration méridienne avec Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_215

Objet : La Graveline - Fête de la vigne et du vin - Tarifs

Madame Aurélie DI CAMILLO, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

En 2017, l'appellation Pessac Léognan fête ses 30 ans.

La Ville de Pessac, connue à travers le Monde pour son patrimoine viticole souhaite célébrer cet anniversaire à travers l'organisation d'une fête familiale et conviviale célébrant la présence des vignes sur notre commune.

Les objectifs définis de cette journée sont :

- l'organisation d'un événement populaire correspondant aux valeurs de la municipalité en partenariat avec l'appellation Pessac-Léognan.
- l'organisation d'une fête pédagogique où le vin devient abordable pour les amateurs, les familles et les plus jeunes.
- permettre aux Pessacais de découvrir et s'approprier le patrimoine viticole de leur commune.

Aussi la Ville de Pessac organisera « la Graveline, fête de la Vigne et du Vin » le samedi 16 septembre 2017 au parc de Cazalet.

Cette festivité se déclinera en deux temps :

En journée : La fête offrira aux Pessacais une journée découverte se déclinant au travers

de stands pédagogiques :

- ateliers de reconnaissance des saveurs, expositions de vieux outils, démonstrations de travail de la terre par les bœufs attelés, démonstrations de tonnellerie, présence d'artisans, conférences, stand de présentation de l'appellation, école d'œnologie, sensibilisation sur les métiers...
- Journée d'échange pour « apprendre » le monde du vin de façon ludique et familiale.

Afin de maintenir l'esprit familial de cet évènement, il n'y aura pas de consommation d'alcool durant ce temps d'animations. Cette fête sera entièrement gratuite et ouverte à tous.

En soirée, à partir de 19h, la Graveline donnera accès à une soirée de dégustation de vins de l'appellation de Pessac-Léognan uniquement. Cette soirée se déroulera dans une ambiance recherchée « d'apéritif de fin d'été » où la convivialité sera le maître mot. Aussi, afin d'inciter à une consommation d'alcool modérée, et limiter tout débordement, le choix a été fait d'ouvrir cette soirée sur réservation.

Il convient d'en définir les modalités.

- L'entrée adulte comprend l'accès à la soirée + une consommation de vin de l'appellation de Pessac-Léognan + un verre sérigraphié.
- L'entrée est gratuite pour tous les enfants accompagnant le titulaire d'une entrée adulte
- Le verre supplémentaire de vin de l'appellation de Pessac-Léognan sera facturé 3€ - Les billets seront en vente au Kiosque Culture de la Ville de Pessac puis en vente sur site le jour de la manifestation.
- Le plafond est fixé à 1 000 entrées payantes.
- Des planches de tapas et de boissons sans alcool seront proposées sur place et payantes.

Le Conseil Municipal décide :

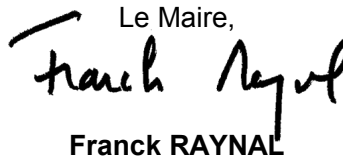
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le tarif d'entrée de 10 € et celui du verre de vin à l'unité de 3€,
- de dire que ce tarif est applicable pour la Fête de la Graveline 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la bonne réalisation de cette manifestation.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dominique DUMONT, Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_216

**Objet : Programmation des événements culturels et des actions de médiation –
Tarifs de la saison 2017/2018**

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La direction de la Culture a pour principale mission de mettre en œuvre une programmation ainsi que différentes actions de médiation visant à favoriser le croisement des publics sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la préparation de la programmation culturelle 2017/2018, la Ville de Pessac confirme sa volonté de proposer au plus grand nombre une offre culturelle fondée sur la diversité et l'éclectisme.

Cette programmation s'inscrit dans une complémentarité avec l'offre plurielle de Bordeaux Métropole.

Elle s'articule autour de deux items :

- **la diffusion de spectacles** dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 mais aussi dans le cadre d'événements tels que le festival jeune public Sur Un Petit Nuage, le Campulsations En Bonne Voix, la Fête de la Musique, ...
- **l'organisation de temps de médiation.**

Aujourd'hui, afin de permettre la mise en œuvre de cette programmation, il convient de formaliser ces actions par la définition de grilles tarifaires établies au regard :

- du projet culturel et artistique de la Ville qui défend des valeurs d'intérêt général de service public,
- du coût « fauteuil » des représentations, c'est-à-dire le rapport entre le coût total hors technique des spectacles, la jauge d'accueil convenue avec les compagnies et la capacité d'accueil des salles accueillant les spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres scènes culturelles locales et nationales dans le cadre de partenariats et en cohérence avec l'offre métropolitaine,
- d'une démarche d'incitation à la découverte du spectacle vivant pour le plus grand nombre.

La tarification s'applique aux spectacles récapitulés en annexe de la délibération. Cette liste ne fait pas obstacle à la programmation éventuelle de nouveaux spectacles dont la tarification sera conforme aux grilles tarifaires définies ci-dessous.

I. TARIFICATION LIÉE À LA DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT EN DIRECTION DU LARGE PUBLIC

Les tarifs liés à la diffusion de spectacle vivant sont divisés en quatre groupes :

- **les tarifs des spectacles « tout public »** répartis en deux catégories : la catégorie A, concernant les spectacles « tête d'affiche » de la saison ; la catégorie B, dédiée aux autres spectacles
- **les tarifs des spectacles « jeune public »**
- **une tarification particulière (le Pass')** concernant la programmation thématique autour du théâtre,
- **une tarification propre aux spectacles programmés dans le cadre de partenariats** avec d'autres institutions et/ou programmateurs culturels de la Métropole faisant l'objet d'un traitement spécifique inhérent aux clauses contractuelles de co-organisation.

	Tarif hors Abonnement				Tarif Abonnement à partir de 3 spectacles		
	Tarif plein adulte	Tarif réduit adulte*	Tarif enfant jusqu'à 12 ans inclus	Tarif jeune jusqu'à 18 ans inclus	Tarif plein adulte	Tarif réduit adulte*	Tarif enfant jusqu'à 12 ans inclus
I.1. TARIFICATION SPECTACLES TOUT PUBLIC							
Tarif catégorie A	20 €	15 €	10 €	Non concerné	14 €	10 €	8 €
Tarif catégorie B	16 €	12 €	8 €	Non concerné	10 €	8 €	6 €
I.2. TARIFICATION SPECTACLES JEUNE PUBLIC							
	8 €	Non concerné	6 €	Non concerné	7 €	Non concerné	5 €
Kid Palace : tarif unique	2 €						
I.3. TARIFICATION PROGRAMMATION THÉMATIQUE							
Pass' théâtre : tarif unique	60 €						
I.4. TARIFICATION SPECTACLES DIFFUSÉS DANS LE CADRE DE PARTENARIAT							
Partenariat avec la Ville de Bègles « Portés de femme »	18 €	14 €	Non concerné	10 €	Non concerné		

Spectacle « D- construction » dans le cadre du festival Les Vibrations Urbaines	8 €	Non concerné	6 €	Non concerné	7 €	Non concerné	5 €
---	-----	-----------------	-----	-----------------	-----	-----------------	-----

(*) *Le tarif réduit est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, collégiens, professionnels du spectacle, Comités d'Entreprise partenaires, Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pessac, membres des associations culturelles Pessacaises, groupes à partir de 10 personnes et personnes de plus de 60 ans, aux bénéficiaires du RSA, aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et accompagnants éventuels (un accompagnant par bénéficiaire), aux parents des familles nombreuses et aux titulaires de la carte MGEN.*

II. TARIFICATION SPÉCIFIQUE EN DIRECTION DE PUBLICS CIBLÉS

Cette tarification est un des axes de travail de la Direction de la Culture pour une meilleure accessibilité au spectacle vivant. Mise en place dans le cadre de la médiation culturelle, cette tarification s'applique à des spectateurs organisés en groupes d'usagers et/ou éloignés de la culture qui bénéficient d'un accompagnement spécifique. Elle concerne tous les spectacles de la saison 2017/2018, tout public et jeune public. Elle inclut également une tarification « repas » mise en place dans le cadre du festival « Sur Un Petit Nuage ».

Cette tarification est définie comme suit :

	Tout Public	Jeune Public
II.1. TARIFICATION EN DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :		
elle s'applique aux groupes scolaires (crèches associatives, écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignements supérieurs et établissements spécialisés) venant assister à des représentations programmées en temps scolaire et hors temps scolaire.		
	Catégorie A	Catégorie B
Établissements de Pessac	8 €	4 €
Établissements hors Pessac	10 €	5 €
Accompagnateurs Pessac	Exonéré	Exonéré
Accompagnateurs hors Pessac	10 €	5 €
II.2. TARIFICATION EN DIRECTION DES STRUCTURES À VOCATION SOCIALE		
Groupes d'usagers accompagnés par les structures à vocation sociale	8 €	4 €
Ateliers et actions de médiation : tarif unique	3 €	
II.3. TARIFICATION EN DIRECTION D'AUTRES GROUPES D'USAGERS		
Groupe d'étudiants du mouvement du 8 octobre : tarif unique	6 €	
Etudiants de l'Université de Bordeaux Montaigne titulaire du Pass Culture	6 €	
Groupe de seniors du service senior du CCAS de la Ville de Pessac : tarif unique	6 €	
Programmateurs de spectacle vivant dans le cadre du festival Sur Un Petit Nuage : tarif unique	5 €	
Participants aux ateliers et autres actions de médiation (hors structure à vocation sociale) : tarif unique	5 €	

Professionnels de la programmation
culturelle : tarif unique des repas

15 €

III. EXONÉRATION ET GRATUITÉ

III.1 L'exonération

Elle concerne l'ensemble de la programmation artistique 2017/2018 et s'applique aux personnes ou groupe de personnes décrits comme suit :

- publics des crèches, des centres de loisirs, du service animation jeunesse, de la réussite éducative de la ville de Pessac,
- jeunes détenteurs du Pass Enfant et/ou du Pass Jeune vendus par la Ville de Pessac,
- groupe « Culture du Cœur »,
- groupe « Donner Envie de Culture » sur des actions partagées,
- accompagnateurs adultes des enfants en situation de handicap venant aux spectacles Jeune Public,
- accompagnateurs de groupes d'enfants de Pessac (animateurs et enseignants),
- presse / médias,
- partenaires culturels et institutionnels associés à la programmation,
- professionnels invités (programmateurs, artistes, ...),
- invités des compagnies programmées selon dispositions contractuelles entre la Ville et la compagnie,
- compagnies programmées, professionnels invités, tous les participants à l'organisation,
- élèves et accompagnateurs des classes inscrites dans le dispositif « souffleurs de mots »,
- sur demande d'autres structures pessacaises : négociation de lots

III.2 La gratuité

En complément de la programmation de spectacles payants, la Ville de Pessac propose une programmation d'événements ouverts gratuitement au public pour lesquels les grilles tarifaires définies ci-dessus ne s'appliquent pas.

Ces événements sont les suivants :

- l'ouverture de saison culturelle Campulsations « En bonne voix »,
- l'ouverture du festival Sur Un Petit Nuage,
- le festival « En bonne voix »,
- la « Fête de la Musique »,
- le concert programmé dans le cadre du dispositif des « Chroniques lycéennes » de l'Académie Charles Cros,
- les répétitions publiques des compagnies inscrites dans le cadre du projet de présence artistique dans la ville,
- la Grande Évasion, salon des littératures de voyage de Pessac,
- les soirées de Camponac,
- les séances de cinéma en plein air,
- les actions de médiation des bibliothèques (Médiathèque Jacques Ellul et Bibliothèque Pablo Neruda),
- certaines actions de médiation liées au spectacle vivant,
- les actions de médiation liées au Tourisme et au Patrimoine.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants délivrées pour la Ville de Pessac par la Direction des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine concernant :

- la catégorie 1 – Exploitant de lieu (n°1-1063942/Galet, n°1-1063943/Bellegrave, n°1-1063944/Médiathèque Jacques Ellul, n°1-1063945/Le Royal),
- la catégorie 2 – Producteur de spectacles (n°2-1063935),
- la catégorie 3 – Diffuseur de spectacles (n°3-1063946),

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28-II, 30-I et 35-II 8°) précisant que « peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les

marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour les raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »,

Considérant la programmation culturelle 2017/2018 précisée en annexe de la délibération,
Considérant la nécessité de formaliser cette programmation par des contrats de cession de droits d'exploitation, des contrats de représentation de spectacles, d'expositions, de co-production et de co-organisation mais aussi des conventions de partenariat et de co-organisation,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre la tarification de la saison 2017/2018,

- d'approuver les grilles tarifaires détaillées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget de la Ville,
- dit que les recettes seront versées à l'article 7062 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

ANNEXE A LA DELIBERATION**TARIFS ET PROGRAMMATION DE LA SAISON, DES EVENEMENTS CULTURELS
ET DES ACTIONS DE MEDIATION****SAISON 2017/2018 - PREVISIONNEL****I. Les spectacles payants**

	Nom du spectacle	Genre	Compagnie	Mois
SPECTACLES TOUT PUBLIC				
Catégorie A	« Francis Huster se glisse dans la peau d'Albert Camus »**	Théâtre	Sea art	Octobre 2017
	« Les grands airs d'opéra »	Musique	Chœur de l'Opéra National de Bordeaux	Octobre 2017
	« Le mariage de Figaro »**	Théâtre	Théâtre du Ranelagh	Décembre 2017
	« L'une et l'autre »**	Lecture concert	3C tour	Février 2018
	« Rupture à domicile »**	Théâtre de boulevard	Atelier théâtre actuel	Mars 2018
	« En attendant Godot »**	Théâtre	Cie La nuit surprise par le jour	Mars 2018
	François Xavier Demaison**	Humour	JMD Production	Mai 2018
Catégorie B	« Avant la révolution » *	Théâtre	Orient Production	Octobre 2017
	« Soft Love »**	Théâtre numérique	Cie Clair Obscur	Novembre 2017
	Pauline Croze	Chanson	Asterios spectacle	Mars 2018
	« Boxon(s) jusqu'à n'en plus Pouvoir »**	Théâtre	Collectif Petit Théâtre de pain	Avril 2018
SPECTACLES JEUNE PUBLIC				
	« Tetris »	Danse	Ballet national de Marseille	Février 2018
	Spectacles du festival Sur un Petit Nuage	Pluridisciplinaire	En cours de détermination	Décembre 2017
	« Wax »	Marionnettes	TJP centre dramatique national D'Alsace Strasbourg	Février 2018
	« Igen »	Danse musique	Aaben Dans	Mars 2018
	« Les discours de Rosemarie »	Théâtre	Cie La petite fabrique	Mai 2018
PROGRAMMATION THEMATIQUE				

	<p>PASS THEATRE comprenant 5 spectacles:</p> <p>- 1 spectacle obligatoire *</p> <p>et</p> <p>- 4 spectacles choix**</p>	<p>- Spectacle obligatoire : « Avant la révolution » *</p> <p>- Spectacles au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Francis Huster se glisse dans la peau d'Albert Camus »** - « Le mariage de Figaro »** - « L'une et l'autre »** - « Rupture à domicile »** - « En attendant Godot »** - François Xavier Demaison** - « Soft Love »** - « Boxon(s) jusqu'à n'en plus Pouvoir »** 		
SPECTACLES DIFFUSES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS				
	« D-construction »	Danse	Cie Dyptik	Novembre 2017
	« Portés de femme »	Cirque	Projet.pdf	Février 2018

II. Les événements et actions de médiation gratuits

- Campulsations « En bonne voix » / 23 septembre 2017 : concert labellisé les « Campulsations » (en cours de programmation), Jazzy Bazz , Anaïs et Axel Bauer
- l'ouverture du festival Sur Un Petit Nuage / 15 décembre 2017 : « Cartoons » Cie La symphonie du tympan
- Festival « En bonne voix » / juin 2018, en attente de programmation,
- la « Fête de la Musique » / 21 juin 2018, en attente de programmation,
- le concert programmé dans le cadre du dispositif des « Chroniques lycéennes » de l'Académie Charles Cros, printemps 2018, en attente de programmation,
- les répétitions publiques des compagnies inscrites dans le cadre du projet de présence artistique dans la ville, en attente de programmation,
- la Grande Évasion, salon des littératures de voyage de Pessac / printemps 2018, en attente de programmation,
- les soirées de Camponac / été 2018, en attente de programmation,
- les séances de cinéma en plein air / été 2018, en attente de programmation,
- les actions de médiation des bibliothèques (Médiathèque Jacques Ellul et Bibliothèque Pablo Neruda) / saison 2017/2018, en attente de programmation,
- certaines actions de médiation liées au spectacle vivant / saison 2017/2018, en attente de programmation,
- les actions de médiation liées au Tourisme et au Patrimoine / saison 2017/2018, en attente de programmation.

La liste figurant dans cette annexe ne fait pas obstacle à la programmation éventuelle de nouveaux spectacles.

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_217

Objet : Dispositif « École et Cinéma » - Convention triennale 2017/2019

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le dispositif national « École et Cinéma » permet d'organiser des actions de sensibilisation au cinéma à destination des élèves et des enseignants. Son objectif est de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines. En outre, il offre la possibilité pour les enseignants de participer à des formations portant sur l'accompagnement des classes dans le cadre de ce dispositif.

Coordonné en Gironde par l'association Cinéma Jean Eustache de Pessac et les services départementaux de l'Éducation Nationale, ce dispositif bénéficie aujourd'hui du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et du réseau CANOPÉ, établissement public national à caractère administratif régi par les articles D314-70 et suivants du code de l'Éducation.

Afin de mettre en œuvre les actions programmées en Gironde, une convention triennale portant sur les années 2017, 2018 et 2019, a été signée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Nouvelle-Aquitaine (DRAC), le réseau CANOPÉ, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale en Gironde et l'association Cinéma

Jean Eustache. Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre du ~~cahier des charges~~ national du dispositif, fixe les objectifs et les modalités organisationnelles des actions à mettre en œuvre. Elle prévoit, chaque année, la signature d'une convention d'application signée par chaque commune partenaire associée à ce dispositif.

A Pessac, dans le cadre de sa politique culturelle conduite en matière de sensibilisation au cinéma, la Commune participe depuis plusieurs années au dispositif départemental « École et Cinéma » pour la mise en place d'actions en direction des élèves des établissements scolaires de Pessac inscrits à cette opération.

Aujourd'hui, afin de poursuivre les actions envisagées à Pessac et au regard de la convention triennale sus-citée, il est nécessaire que la Commune signe les conventions d'application concernant les modalités organisationnelles et financières de ce dispositif.

Le Conseil Municipal décide :

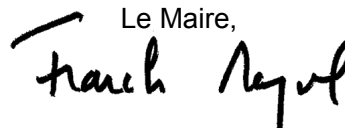
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention triennale 2017/2019 « École et Cinéma » en Gironde, notamment son article 8,

Considérant que les actions déclinées dans le cadre du dispositif « École et Cinéma » sur le territoire de Pessac s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique culturelle conduite par la Ville de Pessac autour du cinéma,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents visés à l'article 8 de la convention triennale 2017/2019, pour l'ensemble des années concernées,
- de dire que les crédits relatifs à cette opération seront annuellement définis et inscrits du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_218

Objet : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption au titre de l'année 2017

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

En application des articles L.442-5 et R.442-44 du Code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'État doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La part des dépenses à prendre en compte est déterminée par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Dans le cadre de cette compétence obligatoire, la Ville de Pessac verse chaque année une contribution à l'Association de Gestion des Établissements Assomption (AGEA) pour le fonctionnement des classes maternelles et élémentaires, conformément à la convention de participation, approuvée lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2015.

Au titre de l'année 2017, cette contribution s'élève à 204 798 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

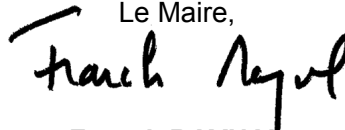
Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.442-5 et suivants et R.442-44,
Vu la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009,
Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012,

- d'approuver le versement d'une subvention de 204 798 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2017,
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 212 du budget.

Madame PAVONE ne prend pas part au vote.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_219

Objet : Groupe scolaire Toctoucau - Modalités de fonctionnement et de financement entre les villes de Pessac et Cestas

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le groupe scolaire intercommunal de Toctoucau accueille à la fois des élèves pessacais et des cestadais sur la base d'une convention modifiée datant du 24 janvier 1995 et régissant la répartition des charges de fonctionnement de l'école entre les villes de Pessac et de Cestas.

Au vu de l'évolution des dépenses scolaires et périscolaires prises en charge par les 2 villes ainsi que des modalités d'inscription et de tarification des services, il est proposé d'abroger la convention du 24 janvier 1995 et d'établir une nouvelle convention pour organiser d'une part les modalités de participation financière des villes de Pessac et de Cestas aux frais de fonctionnement du groupe scolaire de Toctoucau, et d'autre part, les modalités d'inscription et de facturation des activités périscolaires et extrascolaires du mercredi après-midi en période scolaire.

Le Conseil Municipal décide :

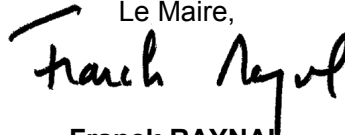
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le projet de convention entre les Ville de Pessac et de Cestas pour l'organisation des modalités de fonctionnement et de financement du groupe scolaire de Toctoucau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Cestas.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_220

Objet : 20ème édition des Vibrations Urbaines - Tarifs des activités 2017

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le festival des Vibrations Urbaines est devenu, par ses dix-neuf précédentes éditions, une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivité pour la jeunesse.

Organisé cette année du 31 octobre au 5 novembre 2017, il change de format et proposera de nombreuses activités sur différents sites :

- la salle Bellegrave accueillera des concerts, une création de danse hip hop, un match de roller derby et le Pessac Battle Arena ;
- le campus universitaire sera le lieu des compétitions glisse et de nombreuses animations.

D'autres soirées ou activités seront programmées dans des lieux culturels comme le cinéma Jean Eustache, l'artothèque ou la salle du Galet.

Ce festival demeure également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes. Il met l'accent sur des ateliers et masterclass nécessitant une implication active de la part des participants. Il propose sur des espaces temps plus courts de découvrir une activité grâce à des initiations.

Afin de toucher un large public et de permettre les rencontres entre les différentes cultures, certaines activités (qualification BMX, expositions, compétition trottinette, animations extérieures, espace multimédia ...) sont en accès libre.

Seuls les temps forts (concerts, spectacles, battle, finales BMX...) font l'objet d'une tarification spécifique, ouvrant droits d'entrée ou de participation, qu'il convient de fixer pour l'édition 2017.

Tarifs des activités proposées :

Nature de l'activité	Tarif individuel	
Compétition skateboard et finales BMX	3 €	
Pessac Battle Arena	Sur place	8 €
	Pré-vente	6 €
Pessac Battle Arena (6-10 ans)	Sur place	5 €
	Pré-vente	3 €

La participation aux finales de skate, BMX et au Pessac Battle Arena pour les enfants de moins de 6 ans est exonérée de tarification, ainsi que pour l'ensemble des partenaires culturels, institutionnels et participants à l'organisation de ces activités.

Les étudiants pourront bénéficier, en pré-vente, sur présentation d'un justificatif, d'un tarif spécifique avec une édition d'un Pass au Kiosque Culture et Tourisme donnant droit, pour 5 €, à une entrée pour la compétition de skate et le Pessac Battle Arena, ou la compétition de skate et les finales BMX.

Les détenteurs du Pass'enfant ou du Pass'jeune, sur présentation des coupons afférents à la manifestation, bénéficieront également d'une exonération du tarif.

L'inscription aux ateliers (BMX, roller, skate, danse) est gratuite pour les individuels et les groupes de jeunes habitant dans une ville de la métropole bordelaise. Les individuels et groupes extérieurs à Bordeaux Métropole bénéficient d'un tarif de 3 € par personne à la demi-journée.

Dans le cadre et l'enceinte du festival, un espace de stands permettant d'accueillir des commerçants non sédentaires est proposé. Les commerçants sollicités proposent un contenu adapté à l'orientation artistique de la manifestation. A ce titre cette occupation est soumise à un tarif spécifique puisqu'ils apportent une plus-value à la manifestation :

- 10 € le mètre linéaire pour une présence sur un seul week-end,
- 15 € le mètre linéaire pour une présence sur les deux week-ends du festival.

Pour les commerçants proposant une restauration ou une activité commerciale sans rapport artistique avec la manifestation, le tarif est fixé à 50 € le mètre linéaire pour une présence sur le week-end.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés pour l'édition 2017 des Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre de ces tarifs,
- de déclarer que les crédits seront versés au chapitre 70 – fonction 330 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/07/2017

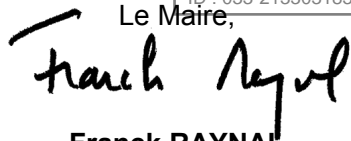
Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20170712-DEL2017_220-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty
DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE procuration à Irène MONLUN
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR procuration à Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

n°d'ordre : DEL2017_221

Objet : Vibrations Urbaines 2017 - Programmation Street art - Demande de subvention au Ministère de la Culture et plan de financement prévisionnel

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La programmation « Street art » constitue un des trois piliers du festival Vibrations Urbaines. Chaque année, des artistes reconnus sont invités à créer des œuvres murales et proposer des expositions sur plusieurs sites.

Dans le cadre de la 20^e édition du festival Vibrations Urbaines, du 31 octobre au 5 novembre 2017, la Ville de Pessac a souhaité mettre l'accent sur cette partie de la programmation en proposant notamment :

- une fresque du duo SISMIK & AZOT,
- une fresque et une exposition de l'artiste GREMS,
- une fresque de l'artiste SCANER,
- un appel à projet auprès des propriétaires pessacais leur permettant de proposer un mur afin de le faire peindre par un artiste local.

Afin de financer cette programmation, la Ville a répondu à l'appel à projet « Street art » publié en janvier 2017 par le Ministère de la Culture pour soutenir la réalisation d'œuvres d'art urbain.

Le plan de financement prévisionnel se décline de la manière suivante :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Cachets artistiques et mise en œuvre du projet	9 500 €	Ville de Pessac	15 100 €
Achats de matériel	5 000 €	Ministère de la Culture	8 000 €
Location de matériel	1 750 €	ENEDIS	3 000 €
Transport des œuvres	2 350 €	Bordeaux Métropole	1 500 €
Déplacements, missions et réceptions	1 200 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	1 450 €
Rémunération de personnel	6 400 €	Conseil Départemental de la Gironde	400 €
Frais de communication	3 250 €		
BUDGET TOTAL TTC	29 450 €	BUDGET TOTAL TTC	29 450 €

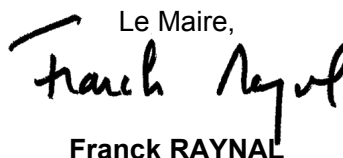
Les activités proposées dans le cadre de cet appel à projet commenceront en amont de la 20^e édition et se clôtureront le 5 novembre 2017.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de la programmation Street art des Vibrations Urbaines 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments permettant de percevoir l'aide du Ministère de la Culture,
- de déclarer que les crédits seront imputés au chapitre 70 – fonction 330 du budget de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL